



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 31 mars 2023

L'An deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Marie-Christine DORIDANT

Ayant donné pouvoir : Marie-Christine DORIDANT à Claude BAUDERLIQUE

Madame Régine VIBERT a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°024/23 – DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER À L'ONF.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Cevins.

Commune de situation	Section	Numéro parcelle	Lieu-Dit	Surface parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Commune de Cevins	0A	32	Montagne du Dard	6,2700	4,1552
Commune de Cevins	0A	66	Montagne de Priolet	1,6790	1,6790
Commune de Cevins	0A	68	Montagne de Priolet	1,9430	1,9430
Commune de Cevins	0A	69	Montagne de Priolet	6,3180	6,3180
Commune de Cevins	0B	52	Champ Taille d'en bas	0,3260	0,3260
Commune de Cevins	0B	840	La Frachette	0,0755	0,0755
Commune de Cevins	0B	881	L'eprettaz	0,1320	0,1320
Commune de Cevins	0B	1121	Le Cresset	0,3390	0,3390
Commune de Cevins	0B	1122	Le Cresset	0,1175	0,1175
Commune de Cevins	0C	1	Les Chappuisses	0,1240	0,1240
Commune de Cevins	0C	10	Les Chappuisses	0,0430	0,0430
Commune de Cevins	0C	31	Les Chappuisses	0,0565	0,0565
Commune de Cevins	0C	704	Lintraz d'en bas	0,3070	0,3070
Commune de Cevins	0C	1165	Char de la Thieraz	1,4850	1,4850
Commune de Cevins	0C	1166	Char de la Thieraz	0,3865	0,3865
Commune de Cevins	0D	63	Le Tiray	0,0210	0,0210

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Commune de Cevins	0D	1566	Sous la Ville	0,0685	0,0685
Commune de Cevins	0D	2419	Le Tiray	0,4134	0,4135
Commune de Cevins	0D	2425	Le Tiray	0,0060	0,0060
Commune de Cevins	0D	2426	Le Tiray	0,2040	0,2040
Commune de Cevins	0H	1	Char Cretet	0,4010	0,4010
Commune de Cevins	0H	3	Char Cretet	4,3100	4,3100
Commune de Cevins	0H	13	La Bosse	4,1700	4,1700
Commune de Cevins	0H	14	Le Ces	0,0100	0,0100
Commune de Cevins	0H	15	Le Ces	4,5840	4,5840
Commune de Cevins	0H	323	La Palaz	0,8280	0,8280
Commune de Cevins	0H	324	La Palaz	0,4600	0,4600
Commune de Cevins	0H	325	La Palaz	0,8700	0,8700
Commune de Cevins	0H	385	La Palaz	0,0720	0,0720
Commune de Cevins	0H	876	Le Novelet	1,1480	1,1480
Commune de Cevins	0H	897	Les Tailles	0,4980	0,4980
Commune de Cevins	0H	922	Les Tailles	0,2250	0,2250
Commune de Cevins	0H	1371	Les Gotetes	1,7040	1,7040
Commune de Cevins	0H	1376	Les Gotetes	0,2430	0,2430
Commune de Cevins	0H	1378	Les Gotetes	0,0240	0,0240
Commune de Cevins	0H	1379	Les Gotetes	0,0700	0,0700
Commune de Cevins	0H	1380	Les Gotetes	0,0175	0,0175
Commune de Cevins	0H	1381	Les Gotetes	0,0065	0,0065
Commune de Cevins	0H	1382	Les Gotetes	0,0205	0,0205
Commune de Cevins	0H	1383	Les Gotetes	1,8550	1,8550
Commune de Cevins	0H	2470	La Bosse	3,2380	3,2380
TOTAL					42.9547

La demande d'application du régime forestier porte sur **42 ha 95 a 47 ca.**

Les parcelles proposées présentent des peuplements forestiers qui pourront être valorisés par l'application d'une sylviculture adaptée aux stations forestières et aux autres enjeux de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 05/04/23
Publié le : 05/04/23
Publié sur le site internet le : 05/04/23

